

# CONCOURS POUR UNE BACHE ARTISTIQUE – PROJET DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT SIS RUE DU RHONE 62, GENEVE

**Swiss Life AG**  
(Ci-dessous « le commanditaire »)

---

Règlement et programme de l'appel à projets

---

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET.....	2
2.	LE CONCOURS ARTISTIQUE.....	2
2.1.	Enjeux artistiques.....	2
2.2.	Cadre technique et contraintes.....	2
2.1.	Conditions de participation.....	3
3.	BUDGET POUR LE CONCOURS ET FINANCEMENT DU PROJET .....	3
4.	JURY .....	4
4.1.	Constitution du jury.....	4
4.2.	Rôle du jury .....	4
4.3.	Critères de jugement.....	4
5.	DOSSIER À REMETTRE PAR LES CONCURRENT-E-S ET RECEVABILITE DES PROJETS.....	4
6.	PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	5
7.	ORGANISATION ET CONTACT.....	5
8.	DÉLAI ET LIEU DU RENDU DES PROJETS .....	5
9.	CALENDRIER.....	5
10.	DISPOSITIONS FINALES .....	6
11.	ANNEXES .....	6

## **1. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET**

L'immeuble Rhône 62, propriété de Swiss Life AG, a été construit en 1971 d'après les plans de l'architecte genevois Marc-Joseph Saugey. Il est constitué de deux niveaux de sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un entresol sur rue contenant 2 commerces, de 5 niveaux sur entresol et d'un attique.

Deux éléments défavorables sont à l'origine du projet de rénovation, à savoir les installations de climatisation non autorisées et un monobloc en maçonnerie, vecteur de risques sanitaires.

L'assainissement de l'immeuble porte donc sur une mise aux normes de toutes les installations CVC, du remplacement de toutes les façades vitrées, de la réfection de l'aménagement des plateaux de bureaux, d'une prise en compte des questions de surchauffe estivale et d'un renforcement de l'isolation de l'enveloppe.

Le tout avec l'objectif que le bâtiment obtienne les certifications MINERGIE-P et LEED-Gold.

Le chantier durera 16 mois à partir de juin 2023, période pendant laquelle les échafaudages en façade seront couverts d'une bâche. En sa qualité de maître d'ouvrage, Swiss Life AG soumet au concours la réalisation d'un projet artistique ouvert auprès d'artistes de la région genevoise, pour la conception d'un visuel sur toute la surface de la bâche. Ce projet est mené en collaboration avec le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de la Ville de Genève, lequel intervient dans ce processus en tant que consultant.

## **2. LE CONCOURS ARTISTIQUE**

### **2.1. Enjeux artistiques**

Il est demandé aux artistes un projet de visuel qui habillera la bâche prévue sur toute la surface de l'immeuble (voir annexe 6). Le visuel s'inspirera, d'une part, de la notion de durabilité liée à la rénovation énergétique du bâtiment, et d'autre part, du lieu emblématique de la Rue du Rhône, du faste et de la renommée dont elle bénéficie.

### **2.2. Cadre technique et contraintes**

Contraintes de mise en œuvre :

L'œuvre sera imprimée sur une bâche PVC ou similaire (Voir annexe 3).

L'impression sera borderless et un système d'œillet permettra la fixation à l'échafaudage. Une mise en tension est prévue. (Voir annexe 5)

Le support de bâche épousera la forme de l'échafaudage (Voir annexe 6).

Les dimensions de la bâche sont de : 18,55m de haut x 25,69m de large.

Cette unique bâche aura 3 facettes décomposées comme suit :

- Facette vue depuis la rue du Rhône de 18,55m de haut x 11,97m de large.
- Facette frontale de 18,55m de haut x 3,0m de large.
- Facette vue depuis la Place du Lac de 18,55m de haut x 10,72m de large.

Cette bâche intégrera sur sa partie inférieure :

- Un QR de 2m<sup>2</sup> soit 1,4m de côté (ce QR code est un lien vers un site internet lié à la commercialisation des surfaces locatives du bâtiment)
- Le logo du bâtiment sur le bas de la partie centrale d'une dimension de 3m x 3m
- Un panneau de chantier.

Le nom de l'artiste sera placé sur la partie panneau de chantier ou à même le visuel ; des informations sur sa démarche pourront être diffusées via un QR code, cela sera discuté avec le-la lauréat-e.

Une prise de cote sera réalisée dès la structure d'échafaudage installée. Les dimensions finales de la bâche sont susceptibles d'être adaptées en conséquence.

Contraintes techniques à respecter lors de la production :

- Couleur : Respect du spectre CMJN (fluo impossible par exemple)
- Résolution du fichier : 80 dpi à l'échelle 1/1
- Type de fichier : PDF, AI, EPS Typographies et contours vectorisés

La solution proposée sera soumise au service de l'espace public et doit donc respecter les règles de publications y relatives.

### **2.3. Conditions de participation**

Peuvent se présenter les candidat-e-s ou collectifs qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre domicilié-e dans le canton de Genève depuis au moins une année au moment de l'inscription
- Etre un-e artiste professionnel-le (activité principale) dans le domaine des arts visuels ou reconnu-e comme tel-le à Genève
- Avoir un statut d'indépendant-e, être constitué en association ou passer par une société de portage
- Ne plus être inscrit dans une formation professionnelle initiale (Bachelor ou Master) au moment de l'inscription.

### **3. BUDGET POUR LE CONCOURS ET FINANCEMENT DU PROJET**

S'agissant d'un concours ouvert financé par Swiss Life AG, un-e lauréat-e aura la possibilité de réaliser son projet avec un honoraire de CHF 6'000.- TTC comprenant :

- La réalisation des fichiers de production (voir point 3.2.)
- Le suivi de production avec l'entreprise désignée par le maître d'ouvrage
- La cession des droits de propriété intellectuelle, sous réserve des droits moraux (voir point 6)
- Dans un deuxième temps, il pourrait être demandé à l'artiste lauréat-e un projet de réutilisation (upcycling) de la bâche imprimée après la fin de son exposition ; le budget de ce projet et les conditions de sa production seraient alors discutés en temps opportun.

Deux prix de CHF 2'000.- TTC chacun seront attribués à des artistes pour leurs projets, sans réalisation.

Le coût de la production du projet lauréat, de l'impression et de l'installation de la bâche seront couverts par Swiss Life AG.

Les modalités et conditions de la réalisation du projet feront l'objet d'une convention entre le-la lauréat-e et Swiss Life AG.

Il est d'ores et déjà attendu du/ de la lauréat-e la pleine collaboration avec le bureau en charge de la mise en impression et la mise en place de son œuvre.

## **4. JURY**

### **4.1. Constitution du jury**

Un jury est constitué spécifiquement pour ce concours. Il est composé de :

M. François-Xavier Kahns, SwissLife Asset Management

Mme Ibsi Linda, SwissLife Asset Management

M. Daniele Grasso, Altana Consulting SA

Mme Danaé Panchaud, directrice du Centre de la photographie, Genève

M. Jörg Brockmann, photographe, enseignant et directeur de l'Espace JB, Genève

M. Ulysse Prévost, chargé de projet à la Direction du Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

Mme Marie-Eve Knoerle, chargée des projets d'art public au Fonds municipal d'art contemporain / SEC / DCTN

Président du jury : M. François-Xavier Kahns, SwissLife Asset Management

Chaque membre du jury dispose d'une voix, en cas d'égalité, le président du jury dispose d'une double voix.

### **4.2. Rôle du jury**

Le jury est chargé de l'analyse des projets, du choix du projet lauréat et de l'attribution des prix.

### **4.3. Critères de jugement**

Le jury utilise les critères suivants comme outils d'évaluation des projets :

- Intérêt et pertinence de l'approche conceptuelle (réponse au programme)
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Intégration à l'espace public
- Impact visuel du projet (variété ou richesse des expériences de perception).

Les décisions sont prises sur la base d'une appréciation globale des critères.

## **5. DOSSIER À REMETTRE PAR LES CONCURRENT-E-S ET RECEVABILITE DES PROJETS**

Les candidat-e-s qui souhaitent concourir doivent fournir les documents numériques suivants :

- 2 pages A4 maximum comprenant le visuel ainsi que le concept du projet artistique
- Le lien sur un site web ou quatre pages A4 maximum présentant une biographie et un aperçu des derniers travaux artistiques
- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Une copie de pièce d'identité
- La numérisation d'un document officiel attestant de la domiciliation sur le territoire genevois (ex: facture SIG, carte de vote, 1ère page de la déclaration d'impôts, etc).

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble des documents.

Renseignements complémentaires à l'adresse : [f.forre@altana-consulting.ch](mailto:f.forre@altana-consulting.ch)

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les concurrent-e-s, à l'exception du-de la lauréat-e, conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux projets présentés.

En vue des communications et éventuelles publications par Swiss Life AG ou la Ville de Genève, le.la lauréat-t-e et les gagnant-e-s du prix autorisent le commanditaire à reproduire et utiliser le visuel sans limite de temps et d'espace à des fins de valorisation du projet artistique exclusivement. En dehors de ce cadre, des usages peuvent être négociés entre le commanditaire et l'artiste lauréat-e

L'artiste lauréat-t-e cède au commanditaire les droits de propriété intellectuelle attachés au projet, sous réserve des droits moraux de l'artiste sur sa création. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de Swiss Life AG.

Le commanditaire indiquera le nom de l'auteur-e sur tous les supports de communication.

## 7. ORGANISATION ET CONTACT

### Coordination pour le concours

Monsieur François Forré, Altana Consulting SA  
f.forre@altana-consulting.ch

### Maître d'ouvrage

Swiss Life AG  
représenté par :  
Swiss Life Asset Management SA  
Général-Guisan-Quai 40  
8022 Zurich

## 8. DÉLAI ET LIEU DU RENDU DES PROJETS

Les projets doivent être envoyés par courriel, à l'adresse f.forre@altana-consulting.ch au plus tard le 14/04/2023 à midi dernier délai.

L'ensemble des documents demandés au chapitre 5 doivent être réunis dans un seul dossier (PDF) utilisant la dénomination suivante :

RHO62/BACHE\_ARTITISQUE/*Nom de l'artiste/Nom de l'œuvre*

## 9. CALENDRIER

Lancement du concours	15/03/2023
Remise des projets	14/04/2023
Session du jury	Semaine 16
Choix du Lauréat	Semaine 17
Mise en œuvre	Mai 2023
Inauguration	Juin 2023

## **10. DISPOSITIONS FINALES**

En prenant part au concours, les concurrent-e-s se soumettent au présent règlement et programme ainsi qu'aux décisions du jury et du maître de l'ouvrage, lesquelles seront sans appel.

## **11. ANNEXES**

- Annexe 1 - Formulaire d'inscription
- Annexe 2 - Rapport historique du bâtiment
- Annexe 3 - Fiche technique du support (bâche PVC ou similaire)
- Annexe 4 - Rapport photo de l'extérieur du bâtiment et de la rue du Rhône
- Annexe 5 - Rapport photo d'un exemple de bâche et de son système de fixation
- Annexe 6 - Visuel 3D du support
- Annexe 7 - Plan de situation du bâtiment dans le quartier